

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^e Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 7 décembre 2015.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
 M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
 M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6
Est absent : M. Éric Lachance, maire

Est également présent: Mathieu Carrier et le Directeur du service d'incendie de Saint-Gédéon-de-Beauce Mario Doyon

Monsieur le pro-maire Christian Bégin constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Christian Bégin, pro-maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2015-302 **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2015- 303 **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois de novembre 2015 susmentionné, rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 1ere période de question

5 Correspondance

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois de novembre 2015.

6 Trésorerie

2015-304 **6.1 Approbation des comptes**

Les comptes du mois de novembre 2015 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,
Il est résolu d'approuver les listes de comptes à payer du mois de novembre 2015 et d'autoriser le paiement des comptes qui y sont inscrits pour un montant total de 294 323.84 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FOND
Code municipal Article 961**

Je, soussignée, Erika Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2015 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2015-304

Erika Ouellet, D. G.- Sec.-Trés.

Adopté à l'unanimité

6.2 Dépôt des états financiers comparatifs

Considérant que les élus étudient présentement les prévisions budgétaires pour l'année 2016, il y a dépôt des états financiers comparatifs 2014-2015.

6.3 Dépôt des extraits des états financiers Corporation Aréna Marcel Dutil

Il est déposé les extraits des états financiers de la Corporation Aréna Marcel Dutil de 2013-2014 et 2015.

2015-305 **6.4 Facturation CLSC - Boîte thermostat**

Considérant qu'il y eu des changements prématurés de boîtier de thermostat à l'étage du CLSC;

Pour ce motif, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu de facturer le temps et la quantité de boîtier changé pour le modèle F29-0193 à 27.50 \$ chaque.

2015-306 **6.5 Redevance carrière transfert de la réserve**

Considérant qu'au compte 55-169-20 au bilan un montant de 14 648.76 \$ apparaît en réserve redevance gravière dont la municipalité peut utiliser pour des travaux ;

Pour ce motif, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance,

Il est résolu de faire le virement du compte 55-169-20 au compte de gravier 02-320-10-620.

7 Législation

2015-307 **7.1 Officialisation " Complexe Saint-Louis"**

Considérant que la Municipalité doit adopter la demande d'officialisation de la nomination du Couvent des Sœurs de la Charité de Saint-Louis situé au 127, 1^{re} Avenue Sud;

Considérant que l'avis de la population a été sollicité et qu'il y eu participation;

Considérant que la suggestion Complexe Saint-Louis est retenue ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin,

Il est résolu d'accepter les recommandations concernant la nouvelle dénomination du Couvent des Sœurs de la Charité de Saint-Louis décrit ci-dessous ;

Que l'immeuble situé, délimité par la 4^e Rue Sud, 2^e Avenue Sud et la 1^{re} Avenue Sud, soit nommé Complexe Saint-Louis ;

Qu'une copie de la résolution et plan certifiés conformes sont déposés à la Commission de Toponymie.

2015-308

7.2 Objection dépôt de projet de loi 56, lois sur la transparence en matière de lobbyisme - support aux OBNL

Attendu la volonté du gouvernement libéral, par le biais de son Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie Canadienne M. Jean-Marc Fournier, de légiférer en matière de lobbyisme par le dépôt le 12 juin dernier du "Projet de loi 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme" ;

Attendu que ce projet de loi touche autant les organismes à buts non lucratifs d'habitation ou autres entités communautaires que les corporations multinationales et de tout ce qui se situent entre ces deux extrêmes, sans distinctions des disparités de ressources financières ou humaines relatives à ces catégories d'entreprises ;

Attendu que cette nouvelle législation aura comme effet d'ajouter au fardeau de travail quotidien de gestionnaires, d'administrateurs et de bénévoles par l'ajout de la tenue d'un registre des interventions avec les élus de tous paliers de gouvernement confondus ;

Attendu que cette nouvelle législation pourrait faire subir à des OBNL déjà sous financés des amendes disproportionnées en cas d'oubli ou de manque de ressources pour mettre à jour le registre ;

Attendu que cette même législation ne favorisera pas l'échange entre les acteurs communautaires et les élus ;

Attendu que les OBNL d'habitation ainsi que tous les autres types d'OBNL sont le produit d'actions de citoyennes et de citoyens qui se sont impliqués bénévolement et qui s'impliquent encore à améliorer la vie des personnes âgées, des jeunes et des moins bien nantis de notre société, et qu'il n'est pas approprié de les assimiler à l'entreprise privée ;

Attendu que la Fédération régionale des OBNL d'Habitation Québec-Chaudière-Appalaches désire faire savoir au Ministre Fournier ainsi qu'à l'actuel gouvernement Libéral qu'il serait dangereux de mettre en péril, par le projet de loi 56, la possibilité qu'ont les OBNL d'habitation et autres organismes communautaires de pouvoir facilement communiquer et de se représenter auprès des divers paliers de gouvernement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tanguay, appuyé par monsieur Claude Deblois et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appuie les démarches de la Fédération Régionale des OBNL d'Habitation Québec-Chaudière-Appalaches qui désire sensibiliser le gouvernement Libéral en

général et le ministre Fournier en particulier que le projet de loi 56 pourrait nuire à l'efficacité des actions de milliers de bénévoles d'organismes à buts non lucratifs ;

Qu'il serait également paradoxal et inadéquat que l'action communautaire soit considérée sur le même pied que l'entrepreneuriat privé aux termes d'une législation sur le lobbyisme ;

Qu'une copie de la présente soit envoyée à la Fédération Régionale des OBNL d'Habitation Québec-Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité

7.3 Dépôt extrait du registre public des déclarations des membres du conseil relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

À la suite de l'adoption du Règlement 149-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce le 3 février 2014, un membre du conseil doit, s'il y a lieu, déposer une déclaration écrite auprès du greffier à l'effet qu'il a reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Aucune déclaration n'a été déposée au Registre public des déclarations en 2015. Ces déclarations sont obligatoires en vertu des dispositions des articles 6 et 46 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.C., chapitre E-15.1.0.1).

2015-309

7.4 Projet de contrat d'échange et de servitude Canam de la 3e rue Nord

Attendu qu'il y a cession et transfert à titre d'échange, référence résolution 2014-243;

Attendu qu'il y a modification des signataires;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu d'autoriser le maire ou le pro-maire et la Directrice générale à signer tous les documents se rattachant au transfert.

2015-310

7.5 Renouvellement de la collecte matière résiduelle-Saint-Philibert à l'indice IPC affiché en janvier 2016

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu d'aviser par la présente la Municipalité de Saint-Philibert que le coût pour le service de la cueillette et le transport des ordures offert par la Municipalité de St-Gédéon-de-Beauce sera majoré selon la moyenne de l'IPC de l'année 2015 pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

7.6 Fermeture horaire des fêtes

Avis de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du 24 décembre au 1^{er} janvier 2016 inclusivement ouvert le 30 décembre 2015 de 9h à 16h30.

Adopté à l'unanimité

2015-311 **7.7 Autorisation maire ou pro-maire et directrice générale à signer l'avenant pour modification de prolongation délai projet Bibliothèque**

Attendu qu'il y eu approbation de la demande de prolongation déposée au Ministère de la culture;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu d'autoriser le maire ou le pro-maire et la Directrice générale de signer l'avenant octroyant le délai supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

2015-312 **7.8 Représentante autorisée nomination de la Dg à Clic Revenu**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu :

Que Erika Ouellet, Directrice générale/secrétaire-trésorière (ci-après le représentant) soit, et il est par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce les documents requis pour l'inscription à ClicSécur et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSécur;

Que la résolution est effective dès son adoption.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

8.1 Ouverture des soumissions - projet d'aménagement et d'ameublement Bibliothèque

Point reporté

2015-313 **8.2 Renouvellement contrat 2016 responsable des eaux usées et eau potable**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'accepter le renouvellement du contrat de Monsieur Yves Robert, responsable en eau usée et remplacement en eau potable, avec augmentation de 2 % au 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2015-314 **9.1 Augmentation salarial au 1^{er} janvier 2016 pour les employés non syndiqués**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance;

Il est résolu d'accorder une augmentation salariale de 2.5 % pour l'année 2016 pour tous les salariés non syndiqués.

Adopté à l'unanimité

9.2 Période de vacance Mathieu Carrier

Confirmation pour la période de vacance de monsieur Mathieu Carrier du 29 décembre 2015 au 11 janvier 2016 inclusivement;

Monsieur Carrier se fera remplacer par monsieur Raymond Gagnon.

Adopté à l'unanimité

10 Loisirs et Culture

2015-315

10.1 Centre Multi-Arts - demande d'enlèvement d'un mur

Considérant qu'il y eu dépôt d'une demande de modification sur un mur mitoyen de deux salles d'exposition;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau;

Il est résolu d'effectuer en 2016 les travaux estimés à 500 \$ en demandant une participation financière de 250 \$ au Centre Multi-Arts.

Adopté à l'unanimité

2015-316

10.2 Ados en Cavale-Projet MDJ

Attendu que la MDJ située sur le territoire de la MRC Beauce-Sartigan lance un projet pilot " Ados en Cavale";

Attendu que ce projet vise à offrir un camp d'été aux jeunes de 12 à 17 ans de l'ensemble des municipalités, comprenant 6 sorties sur 6 semaines;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce participe au projet pilote de la Maison Des Jeunes de Beauce-Sartigan "Ados en cavale" pour l'été 2016, à raison de 3 participations de 40 \$ chaque.

Adopté à l'unanimité

2015-317

10.3 Demande de don Fabrique St-Gédéon - Spectacle de Noël "Des talents de chez nous"

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin;

Il est résolu d'accepter de verser un don à la Fabrique St-Gédéon pour un montant de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

2015-318

10.4 Demande de don Comité Bénévole- activités des Fêtes

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Il est résolu d'accepter de verser un don à l'Association des bénévoles pour un montant de 200\$.

Adopté à l'unanimité

2015-319

10.5 Demande d'autorisation pour Parade et utilisation cours garage municipal 18 décembre dès 19h

Considérant que des bénévoles de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce demande l'approbation pour la tenue d'une parade dans les rues de la municipalité le 18 décembre dès 19h;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'autoriser le départ de la parade au garage municipal ainsi que le passage dans les rues de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Que l'activité sera sous la couverture d'assurance de la Municipalité et escortée de l'unité d'urgence ainsi qu'un camion incendie.

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

La directrice générale fait rapport d'un point discuté à la réunion mensuelle de la MRC

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

11.3 Dossier Wazana

La directrice générale fait rapport de l'état de la situation

12 Divers

12.1 Demande Corpo prêt local pour projet

Point non retenu

2015-320

12.2 Demande Aréna Marcel Dutil inc. - modification de clause de vente terrain du 325 1ere Avenue Nord

Entendu qu'il y eu cession du terrain lot 4 414 238 selon l'acte notarié no : 6662 à l'Aréna Marcel Dutil inc.;

Entendu que l'acte notarié comprend l'article 7 Clauses Spéciales 1^{er} alinéa il y a mention " Le terrain qui fait l'objet des présentes devra être utilisé à des fins culturelles, de loisirs ou de sports ou toutes activités permises par les lettres-patentes du cessionnaire."

Entendu que l'Aréna Marcel Dutil inc. dépose une demande de la modification de la dite clause;

Sur proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Il est résolu d'abroger l'article 7 alinéa 1 dans le but d'élargir les possibilités de vente de l'immeuble du 325, 1^{re} Avenue Nord, Saint-Gédéon de Beauce;

Que le maire ou pro-maire et la Directrice générale sont autorisés à signer tous documents notariés en cas de vente ou rétrocession.

Adopté à l'unanimité

12.3 **Demande commandite Comité de citoyens de St-Gédéon**

Point non retenu

12.4 **Dépôt lettre de démission**

La Directrice générale fait dépôt de la lettre de démission de monsieur Éric Lachance, maire.

13 **2^e Période de question**

2015-321 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay.

Il est résolu de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Directrice générale :.....